

Organise une

Formation BAFA

Session de formation générale d'animateur
du 22 au 29 avril 2018
à Gros-Rederching

Les C.E.M.E.A Lorraine organisent, à la demande et en collaboration avec Loisirs Jeunesse, Communauté de Communes, une session de formation générale d'animateurs, à Gros-Réderching du 22 au 29 avril 2018. Ce stage constitue la première étape du B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

La session :

Qui peut y participer ?

Toute personne souhaitant devenir animatrice ou animateur et désirant s'occuper d'enfants dans le cadre d'accueils de loisirs ou de centres de vacances. **Il est impératif d'avoir au minimum 17 ans**, le premier jour de la session.

Contenu :

- Pratiquer et apprendre des activités (jeux et activités de plein-air, chants, activités manuelles, activités d'expression et toute activité où le jeu est privilégié...)
- Réfléchir sur la façon d'animer ces activités avec des enfants en accueils de loisirs ou en centres de vacances ou dans les structures post et péri scolaires.
- S'informer sur les besoins, les envies des enfants et en particulier sur l'importance du jeu.
- Pouvoir avoir des renseignements sur les rythmes biologiques de l'enfant.
- Connaître la réglementation
- Envisager l'organisation du travail de l'équipe d'animation.
- Travailler sur la particularité des séjours organisés dans un secteur rural. Seront traités en particulier : les problématiques liées aux accueils de loisirs pour enfants, l'accueil des enfants et des familles, les relations avec ces familles, les relations avec le village ou la ville...

Dates - Horaires : Du 22 au 29 avril 2018

Horaires de travail quotidiens pour les huit jours (sous réserve de légères modifications): **8h30-18h30**
Le repas de midi sera prévu dans le cadre du stage.

Tarifs :

- 390 € pour les personnes issues de la Communauté de Communes du Pays de Bitche
- 420 € pour les personnes non issues de la Communauté de Communes du Pays de Bitche

Aides à la formation :

- La CAF 57
- La CNAF
- Jeunesse et Sports, sous conditions de ressources.
- Fonds d'aide aux jeunes (se renseigner auprès de l'assistante sociale du lycée)

Lors de l'inscription à cette session vous vous engagez à y participer dans son intégralité, condition nécessaire à sa validation

Le BAFA

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur comprend trois étapes devant se dérouler dans cet ordre :

1. SESSION DE FORMATION GÉNÉRALE :

Sa durée est de 8 jours. C'est le stage qui est présenté au recto de cette feuille.

2. STAGE PRATIQUE :

A effectuer dans un délai de **18 mois après** la session de formation. Cette étape de votre formation correspond à l'encadrement d'un groupe d'enfants ou d'adolescents dans le cadre d'un centre de loisirs ou d'un centre de vacances.

Vous aurez l'occasion de mettre en pratique les connaissances acquises pendant la formation. D'une durée de 14 jours (ou un nombre de séances équivalent), il peut être fractionné en deux séjours.

3. SESSION D'APPROFONDISSEMENT :

D'une durée de 6 jours, elle vous permettra :

- d'analyser votre expérience d'animation
- de la confronter à celles d'autres animateurs ayant travaillé avec des enfants d'âges différents, dans diverses structures de loisirs et de vacances.

Vous bénéficiez d'un **délai de 30 mois** pour effectuer l'ensemble de la formation. A l'issue de ces étapes, un jury présidé par le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de votre lieu de résidence vous délivre le B.A.F.A. après avoir pris connaissance des appréciations portées lors de chaque étape de votre formation.

LE DOSSIER D'INSCRIPTION :

Il comprendra :

- la fiche d'inscription complétée, portant une photographie d'identité
- La totalité du coût du stage ou un acompte de 150 €; le paiement du stage devra alors être effectué 10 jours avant le début du stage. (Chèque à l'ordre de Loisirs Jeunesse.)

Retenue en cas de défection : 45 €, plus de 10 jours avant le stage ; 150 €, moins de 10 jours avant le stage. En cas de départ durant la session, aucun remboursement ne sera effectué.

Si le nombre d'inscrits est inférieur à 20 personnes, le stage sera annulé.

Il sera à retourner **au plus tôt et avant le 05 avril 2018** à :

Association Loisirs Jeunesse
Communauté de Communes
2, rue de l'agriculture
57410 ROHRBACH LES BITCHE
03 87 09 85 26
www.loisirs-jeunesse.fr
loisirs.jeunesse57@gmail.com

Vous recevrez une convocation vous donnant les dernières indications, une semaine avant le début du stage.

Ouverture du bureau au public :

Lundi de 14h à 17h
Mercredi de 9h à 12h
Vendredi de 9h à 12h